

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2024**
Séance du **29 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Guillemette RIVOIRE		X	Isabelle PACHECO
Carole BERNIGAUD	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Eric FRULLINO	X			Grégoire BALLANSAT		X	Eric FRULLINO
Yolande BAUDIN	X			Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Séverine CARTIER	X		
Christine PEPIN	X			Corinne BRUCHE	X		
Alain GIMENEZ		X	Karine FALCONNAT	David DEVULDER	X		
Roger DALLEVET	X			Marina RABATEL	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération	N°2024-38	VELO ANNECY – Montant redevance d'occupation du domaine public – stations vélo en libre-service
--------------	-----------	---

Vu la délibération n°2024-45 du 4 avril 2024 de la Communauté de Communes Fier et Ussets portant définition du tarif d'occupation du domaine public pour l'implantation de stations vélos en libre-service,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire selon lequel :

La Communauté de Communes Fier et Ussets (CCFU), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, travaille au déploiement de plusieurs solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, notamment pour les déplacements vers le bassin d'emplois et de services du Grand Annecy (GA).

La CCFU travaille ainsi avec le GA, pour étendre le dispositif de location de vélo en libre-service déjà existant sur l'agglomération, au territoire communautaire.

Une première phase de déploiement porte sur l'implantation de deux stations d'ici l'été 2024 sur la commune de SILLINGY :

- L'une sur le parking relais communal situé à côté de la CCFU, qui serait dénommée du même nom que l'arrêt de bus, soit *Sillingy-Collège P+R* ;
- L'autre sur la route de Bromines, à côté du point d'apport volontaire de la CCFU, qui serait dénommée de la même façon que l'arrêt de transport scolaire voisin et comme le giratoire, soit *Sillingy - Les Bains*.

La société SIBRA devra disposer par arrêté municipal, d'une autorisation d'occuper le domaine public pour implanter à titre expérimental les équipements destinés à l'exploitation de l'offre de vélos en libre-service « Véloncy 60 minutes » (marquage, poteaux d'informations voyageurs, racks à vélos, vélos à assistance électrique - VAE). La surface nécessaire s'élève à environ 9 m².

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-38	VELO ANNECY – Montant redevance d’occupation du domaine public – stations vélo en libre-service
---------------------	------------------	--

Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur le tarif d’occupation du domaine public.

Le Conseil de Communauté a de son côté déjà délibéré le 4 avril 2024 pour la station de *Bromines-Les Bains*, qui est située sur un tènement lui appartenant. Il a fixé le montant de la redevance à 1€/m²/an.

Il est proposé au conseil municipal d’adopter le même tarif pour la station de *SILLINGY - Collège P+R*.

- **Il est ainsi proposé au Conseil municipal :**
- **De fixer le montant de la redevance d’occupation du domaine public pour des stations vélo en libre-service à 1€/m²/an,**
 - **D’autoriser le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOPTE cette proposition

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	3 /05/2024
De sa mise en ligne le :	6 /05/2024

